

Message aux fidèles de la paroisse Saint-Alexandre

Chers paroissiens et paroissiennes,

Le service de la communion aux personnes croyantes empêchées d'assister à la messe est un ministère indispensable. Vos pasteurs ne peuvent pas visiter tous les fidèles retenus à la maison. C'est donc une extension de l'Eucharistie qui élargit notre communauté.

Votre service permet d'y intégrer des personnes malades ou vieillissantes qui reçoivent les hosties le jour de leur consécration.

La transmission des Saintes Espèces requiert un grand soin. On les transporte dans un petit contenant doré appelé custode. Les personnes autorisées par le pasteur peuvent recevoir ce précieux contenant et le garder durant leur service. Il sert à la conservation des hosties, de l'église aux résidences des communicants.

Si vous portez la communion à quelqu'un (avec une custode), prière de transmettre votre nom et votre numéro de téléphone à la secrétaire de la paroisse, Mme Anne Desrochers (819) 561-3051. Si vous avez terminé votre service externe de la communion, et que vous avez emprunté une custode de la paroisse pour l'assurer, veuillez la rapporter au secrétariat, car le nombre est limité. Merci.

Votre Conseil de pastorale

